

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2020 à 12H00****Date de la convocation** : 25 septembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 octobre 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Serge THEALLIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés** : Jean-François DELAIRE, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

26

Total votants :

26

**AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION  
DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
THIERS DORE ET MONTAGNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22,

**Vu** la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président,

**Vu** la décision du Président n° 2019-17 attribuant le marché de travaux de réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,

**Vu** la décision du Président n° 2020-05 contractant l'avenant n°1 au marché réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avec l'entreprise ELEC INDUSTRIE,

**Vu** la décision du Président n° 2020-06 contractant l'avenant n°1 au marché réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avec l'entreprise GIRARD FRERES,

**Vu** la décision du Président n° 2020-07 contractant l'avenant n°1 au marché réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avec l'entreprise FERNANDES.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée dans des travaux de réhabilitation du siège social qui ont démarré en avril 2019.

D'une part des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, d'autre part les locaux du rez-de-chaussée, actuellement loués par la Chambre de Commerce et d'Industrie, sont amenés à être libérés. En vue de leur utilisation ultérieure par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, des travaux de réhabilitation, qui ne figuraient pas dans le marché initial, sont à réaliser.

Des avenants au marché de travaux sont à contracter pour la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31 mars 2021 pour l'ensemble des lots n°01 à 10 et avec les incidences financières suivantes pour les lots n° 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10 :

LOT		ENTREPRISE	AVENANT ET MONTANT € HT	POURCENTAGE DU MARCHÉ INITIAL
02	GROS-OEUVRE - DEMOLITIONS	FERNANDES CONSTRUCTION	N° 1 : 6 278.00 € N° 2 : 6 661.00 €	22,0 %
03	PLATRIERIE – PEINTURES - ISOLATION	PEINTURE PLAZENET DECOREVE	N° 1 : 12 046.58 € N° 2 : 22 185.98 €	29,6 %
04	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GIRARD FRERES	N° 2 : 5 073.30 €	12,5 % Avenant n° 1 inclus
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	THIERS GLACE	N° 1 : -4 354.43 € N° 2 : 16 180.12 €	19,5 %
06	SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCES	GROUPE BERNARD AUVERGNE SOLEMUR	N° 1 : 937.98 € N° 2 : 8 154.30 €	23,9 %
09	CHAUFFAGE – RAFFRAICHISSEMENT – SANITAIRE - VENTILATION	COUTAREL	N° 1 : 1 908.00 € N° 2 : 1 470.00 €	1,5 %
10	ELECTRICITE	ELEC INDUSTRIE	N° 2 : 6 696.47 € N° 3 : 5 591.00 €	12,7 % Avenant n° 1 inclus

Le montant total du marché est porté à 852 133,68 € HT.

**Considérant** que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour la réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,

**Considérant** que la réhabilitation des locaux du rez-de-chaussée, actuellement utilisés par un locataire amené à les libérer et que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne va occuper, ne figurait pas dans le marché initial,

**Considérant** que les modifications envisagées ne bouleversent pas l'économie générale du marché, ni son objet,

**Considérant** que le changement de contractants serait non seulement impossible pour des raisons techniques, mais que cela entraînerait aussi une augmentation substantielle des coûts contradictoire avec le souci de bonne gestion des deniers publics locaux.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Contracte** les avenants au marché susmentionné avec les incidences financières correspondantes pour les lots n° 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10,
- **Prolonge** le délai d'exécution du marché jusqu'au 31 mars 2021 pour les lots n° 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10,
- **Contracte** les avenants pour la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31 mars 2021 sans incidence financière pour les lots n°01, 07, 08,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 26

Membres présents : 26

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20201002-DBC\_20201002\_01-DE  
Regu le 20/10/2020

